

**APPEL A SOUMISSION SUR LES INDICATEURS D'ADAPTATION ET DE RESILIENCE AU NIVEAU NATIONAL ET / OU LOCAL OU POUR DES SECTEURS SPECIFIQUES**

**Expériences pratiques** : Accès des femmes vulnérables au foncier rural pour une sécurité alimentaire durable dans la région de Dosso/Niger

**Nom de l'organisation ou de l'entité:**

Type d'organisation / entité:

**Choisissez le cas échéant:**

- Administration locale / autorité municipale
- Organisation intergouvernementale (OIG)
- entité nationale / publique
- Organisation non gouvernementale (ONG)
- Secteur privé
- Centre / réseau régional / initiative
- Institution de recherche
- Organisation des Nations Unies et affiliée
- Organisation universitaire / formation / formation

**Échelle d'opération:**

- Local
- National

**Domaines spécifiques abordés:**

- Financement d'adaptation
- Agriculture
- Biodiversité
- Adaptation communautaire
- Réduction du risque de catastrophe
- Adaptation à l'écosystème
- Écosystèmes
- Énergie
- Sécurité alimentaire
- Ressources en eau
- Sexe
- Santé
- Industrie lourde
- Établissements humains

**Connaissances autochtones et traditionnelles**

- Infrastructure
- Services
- Tourisme

- Résilience urbaine
- Autre (veuillez préciser ci-dessous)

**Ville (s) / Pays (s) / Région (s) d'opération (le cas échéant):**

Au Niger dans 14 communes de la région de Dosso entre 2013 et 2017

**Description des activités / processus ou recherche pertinents:**

La Coopération technique Belge au Niger (CTB-Niger) à travers un cofinancement avec le ministère de l'Intérieur, de la décentralisation des affaires coutumières et religieuse exécute un programme de sécurité alimentaire dans 14 communes de la région de Dosso de 2012 à 2018. Le principal axe d'intervention du programme est le renforcement des capacités des communes et des communautés vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Le programme a contribué au renforcement des moyens d'actions des populations vulnérables dont les femmes rurales par le financement des investissements agricoles pour l'intensification des cultures irriguées et le développement des compétences en gestion comptable et financière. Les terres agricoles propices au développement des cultures irriguées sont de plus en plus difficiles d'accès aux femmes vulnérables en milieu rural à cause des pesanteurs socioculturelles telles que la démographie et la place de la femme dans les sociétés rurales *«Dans ces zones, la femme accède peu aux terres agricoles car elle est toujours considérée être sous la charge d'un homme soit son mari, son père ou ses frères»*. Avec aussi les fréquentes crises des campagnes agricoles pluviales et la dégradation continue des terres agricoles sous l'effet des phénomènes climatiques, les terres irrigables sont devenues précieuses et convoitées par tous.

C'est dans ce contexte que le programme intervient pour améliorer l'accès des femmes rurales vulnérables aux terres agricoles irrigables afin de diversifier leurs sources de revenus et d'alimentation. Les principales stratégies développées pour améliorer l'accès et l'exploitation durable des terres irrigables par les femmes sont :

- Le renforcement du dispositif opérationnel du code rural dans la région de Dosso ;
- La réalisation des investissements pour l'aménagement des périmètres irrigués communautaires des cultures maraichères ;
- La mise en place d'un dispositif d'accompagnement des femmes vulnérables pour une gestion et exploitation durable des périmètres aménagés de cultures maraichères. Pour mettre en œuvre ces stratégies, plusieurs activités ont été planifiées et réalisées par le programme au profit des femmes vulnérables pour que l'accès aux terres agricoles soit une réalité.

**Sécurisation foncières des périmètres aménagés de cultures maraichères :**

Dans les communes d'intervention du programme, il existe un potentiel des terres agricoles irrigables dont le droit de propriété foncier est généralement détenu par les hommes. La pratique agricole observée montre que les femmes prêtent généralement les terres auprès des hommes pour les exploiter en campagnes de contre saison de cultures maraichères et en saison de pluie les hommes reprennent leurs biens. Dans les Plans d'investissements annuels des communes, l'aménagement des périmètres maraichers sont éligibles au Fonds

de Développement Local (FDL) du programme « PAMED2 ». La sécurisation foncière des terres agricoles constitue la principale condition de financement de l'aménagement des périmètres irrigués des cultures maraichères.

Pour prévenir et gérer les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles, l'Etat du Niger a créé un cadre institutionnel et juridique de sécurisation des droits fonciers des opérateurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs.....) par l'adoption du code rural sous l'ordonnance N°93-015 du 02 mars 1993. Ainsi la mise en œuvre des dispositions du code rural ne sera effective que si les commissions foncières sont fonctionnelles et opérationnelles. C'est dans ce cadre que le programme a appuyé les communes et les populations locales à créer les meilleures conditions d'accès aux ressources naturelles et de sécurisation des droits fonciers des femmes exploitantes des terres des périmètres aménagés.

- **Renforcement de capacité des Commissions Foncières (COFO) :**

Ces commissions foncières sont prévues d'être mises en place au niveau des départements, des communes et des villages/tribus. Elles sont des collèges constituées de tous les acteurs du foncier rural. Ces acteurs exercent des droits individuels ou collectifs d'accès et d'utilisation des ressources naturelles en milieu rural. Ces COFO ont deux (2) principales missions, la sécurisation foncières des ressources naturelles et la vulgarisation des textes du code rural. A tous ces différents niveaux, il y a eu :

- la création/redynamisation des commissions foncières : il est prévu au niveau de chaque COFO, une représentation des autorités locales et des différentes couches socioprofessionnelles pour rendre légitime les actes en matière de sécurisation foncière ; il y a eu surtout des actions d'information et de sensibilisation pour améliorer **le niveau de représentativité des femmes au sein de ces COFO** ;
- la dotation en équipements et matériels de sécurisation foncière des COFO (motos, GPS, ordinateurs, imprimés d'actes de sécurisation foncière.....) ;
- l'animation de plusieurs sessions de formation pour l'appropriation des textes juridiques du code rural, la cartographie, les procédures de sécurisation foncières des ressources individuelles et partagées en milieu rural et gestion des ressources naturelles ;
- les appuis sur la tenue du dossier rural : le dossier rural est le premier outil de sécurisation foncière qui doit être tenu et géré par les COFO : l'enregistrement, le classement, et l'archivage des actes et tous documents (cartes, convention..) de sécurisation foncière.

- **Fora de négociation foncière des terres irrigables ;**

Les communes identifient chaque année les villages pour la réalisation des investissements d'aménagement des périmètres irrigués collectifs des cultures maraichères. Ensuite, il revient aux commissions foncières communales et de base (village) d'animer ces séances de négociation foncières. Au cours de ces séances publiques, les secrétariats permanents des COFO et les responsables communaux informent d'abord les communautés sur certains aspects importants du code rural et des conditions de financement de l'investissement qui sont :

- *Selon les dispositions des textes du code rural, les droits de tout propriétaire des terres sont respectés et des procédures sont prévues pour la sécurisation de ces droits fonciers ;*

- *L'existence d'une opportunité d'aménagement des périmètres irrigués de cultures maraichères grâce au guichet de financement de PAMED2 au profit des populations vulnérables sans terres agricoles;*
- *La condition sine qua none de l'obtention du financement pour l'aménagement des périmètres irrigués est l'acquisition des terres pour une exploitation à long terme vu les coûts des investissements qui seront réalisés.*

A ce moment, un défi majeur est lancé car le financement risque d'être transféré ailleurs si la condition première n'est pas respectée qui est l'acquisition des terres à aménager. Plusieurs propriétaires de terre se manifestent pour afin proposer des sites potentiels d'aménagement des périmètres irrigués des cultures maraichères.

- ***Détermination du statut et sécurisation foncière des terres agricoles des périmètres aménagés***

Les terres proposées pour réaliser l'aménagement du périmètre seront soumises à toute la procédure prévue par le code rural en matière de sécurisation des différents droits qui peuvent être évoqués au cours d'une transaction foncière. Les COFO des communes et des villages qui seront chargées de cette mission procéderont de la manière suivante :

- La reconnaissance du site, afin de vérifier son existence physique ;
- L'identification et la validation des propriétaires des terres au cours des réunions villageoises ;
- La publicité foncière à travers les radios rurales, les crieurs publics... ;
- L'établissement d'un acte foncier entre le propriétaire de terres et le requérant ;
- L'enregistrement de l'acte dans le dossier rural ;
- Et la transmission des copies des actes au niveau des autorités administratives et judiciaires de la localité de ressort.

Dans le cas des périmètres maraichers, les droits fonciers des femmes sur les périmètres aménagés sont sécurisés grâce aux actes délivrés et enregistrés dans le dossier rural. Généralement, les terres sont prêtées aux femmes et des contrats de prêts sont établis par les COFO pour des durées comprises entre 10 et 20 ans. Les COFO veillent au cours de la durée du prêt au respect des modalités prévues dans le contrat de prêt signé par les deux parties (productrices et propriétaires de terres).

### **Renforcement des capacités des femmes en gestion et exploitation durable périmètres irrigués :**

La mise en valeur optimale des périmètres aménagés nécessite un dispositif d'accompagnement des femmes productrices. Les femmes doivent être capables de rentabiliser les investissements réalisés sur ces périmètres car les terres sont généralement exploitées sur la base des contrats de prêt. Ainsi le dispositif d'accompagnement comporte deux principaux volets et plusieurs activités de renforcement de capacités :

- ***L'organisation et la structuration des femmes productrices :***
  - Pour renforcer les capacités des femmes vulnérables, elles sont organisées en coopérative sous les conseils des agents des services techniques étatiques de l'action coopérative. La création des coopératives, renforce la solidarité entre les femmes et la mobilisation des fonds propres pour les dépenses de fonctionnement et les entretiens et réparation des équipements agricoles du

périmètre. L'entretien et la réparation des équipements agricoles sont désormais supportées par les femmes dès la première année de mise en valeur du périmètre.

- Le processus de mise en place des coopératives suit les étapes suivantes : l'établissement de la liste des femmes exploitantes de chaque périmètre, la tenue d'une Assemblée Générale (AG) pour élire les responsables de la coopérative, la création des comités spécialisés de gestion des activités de production agricoles et la répartition des tâches et responsabilités entre les membres concernant l'approvisionnement en intrants agricoles, la gestion des équipements (puits, motos...), la distribution des parcelles...

- **Les appuis conseils en gestion et exploitation des périmètres aménagés des cultures irriguées :**

Au niveau de tous les périmètres aménagés, les femmes sont organisées en coopérative de base. Ces coopératives sont de fois connectées à des unions et/ou fédération des OP pour les besoins de l'approvisionnement en intrants agricoles et de commercialisation des produits agricoles. Ces coopératives sont responsabilisées par les communes pour prendre en charge la gestion et l'exploitation des périmètres aménagés. Mais malheureusement les responsables de ces coopératives ne disposent pas de toutes les compétences en gestion des organisations et en gestion comptable et financière. Les principaux outils/techniques de de gestion mis en place au profit des membres des coopératives sont :

- Le plan d'actions et de renforcement de capacités des membres des coopératives : les activités administratives d'une coopérative (réunion, cotisation des membres, respect des règles internes...), la mise en place des outils de gestion administrative d'une coopérative (PV de réunion, registre des membres.....), les outils de gestion comptables et financières (fiche de caisse, de stock, d'inventaire des matériels, compte banques.....)
- Le plan annuel de campagne de production : il permet de planifier toutes les opérations de production d'une campagne, d'établir le budget de production et de prévoir les sources de financement ;
- L'évaluation technique et financière des campagnes de production : au niveau de chaque coopérative, des séances d'autoévaluation participative sont organisées avec les exploitantes des périmètres.



**Figure N° :** Terres aménagées au profit des femmes dans le village de Gobéri Zarma/CR de Fabidji

Ces actions de renforcement de capacités en matière de gestion des périmètres des cultures irriguées, initient actuellement les femmes à l'autogestion des investissements économiques à travers la constitution des fonds propres et l'organisation des campagnes agricoles par la répartition des tâches.

### **Description des outils / méthodes pertinents:**

Le processus sur l'amélioration de l'accès durable des femmes au foncier rural, a été mené autour de certaines activités qui ont nécessité l'utilisation des outils et méthodes:

- Pour la sécurisation des droits des opérateurs ruraux sur les terres des périmètres aménagés des cultures maraichères, il y a eu :
  - *l'élaboration d'une stratégie d'opérationnalisation du dispositif institutionnel et juridique du code rural de la région de Dosso : mise en place des COFO de base, fonctionnalité des COFO, vulgarisation des textes du code rural, la tenue du dossier rural ;*
  - *La tenue des ateliers de partage d'expériences sur l'accès des femmes au foncier rural et la viabilité des commissions foncières à l'échelle de la région de Dosso ;*
  - *L'animation de cadre de concertation des acteurs du foncier rural de la région de Dosso ;*
  - *Les propriétaires des terres sont toujours prioritaires au moment de la répartition des parcelles sur les périmètres aménagés ;*
  - *La Participation à l'élaboration du schéma d'Aménagement Foncier de la région de Dosso pour déterminer les ressources foncières, leurs vocations et les droits qui s'y exercent.*
  
- Pour le renforcement des capacités des femmes en matière de gestion et d'exploitation des périmètres aménagés, il y a eu également:
  - *L'autodiagnostic des capacités des femmes exploitantes des périmètres maraichers ;*
  - *L'établissement des plans d'actions ;*
  - *L'élaboration des plans de campagne pour la mise en valeur des périmètres aménagés ;*
  - *L'animation des séances de suivi et d'appuis/conseils de proximité dans l'action sur la tenue des documents de gestion, les itinéraires techniques de production et la gestion d'une organisation à caractère coopératif ;*
  - *L'organisation et l'animation de l'atelier de partage d'expériences des résultats de la gestion et d'exploitation des périmètres communautaires des cultures irriguées.*

### **Principaux résultats des activités / processus entrepris:**

- L'amélioration de l'alimentation des femmes et des enfants sur toute la période des campagnes agricoles irriguée grâce à la disponibilité des produits frais de cultures maraichères sur les périmètres aménagés ;
- Au total, 868 femmes ont bénéficié des investissements agricoles du programme dont chacune dispose en moyenne de 472 m<sup>2</sup> de terres agricoles aménagés pour la pratique des cultures maraichères ;
- La pratique des cultures maraichères en toute saison (saison de pluie, saison sèche) est adoptée par certaines productrices/producteurs sur les périmètres aménagés;

- Les femmes productrices installées sur les périmètres aménagés gagnent plus qu'avant car les cultures maraichères sont bien protégées et par conséquent les rendements augmentent ;
- Les opérateurs ruraux accèdent au service foncier de proximité grâce aux activités des commissions foncières communales et villageoises.

Mme Damana Sahidou, présidente du groupement des femmes du village d'Angoual Hassada/CR de Doumega témoigne :



*«L'année dernière, j'ai réalisé un chiffre d'affaires de plus de 500.000 francs CFA. En tant que chef de ménage, je vous affirme que je ne rencontre aucune difficulté pour couvrir mes charges familiales, c'est pourquoi, j'invite les populations de ce village à redoubler d'efforts dans ce travail agricole surtout les cultures maraichères»*

#### **Description des leçons apprises et bonnes pratiques identifiées:**

- Les négociations participatives des terres agricoles auprès des propriétaires fonciers pour une exploitation communautaire offre plus de possibilités aux femmes d'accéder aux ressources foncières publiques et privées ;
- L'accès aux terres agricoles par les femmes sera plus durable, si l'Etat et les collectivités territoriales acceptent d'investir dans l'aménagement des ressources foncières publiques ;
- L'amélioration des capacités organisationnelles et financières des femmes est très déterminante pour un accès et exploitation durable des terres agricoles aménagées ;
- Les activités des COFO améliorent les connaissances des opérateurs ruraux sur les conditions d'accès et de sécurisation des ressources foncières publiques et privées.

#### **Description des principaux défis identifiés:**

- La viabilité des commissions foncières pour offrir des services fonciers de proximité et de qualité aux opérateurs ruraux ;
- Le renforcement des capacités des femmes rurales pour une exploitation durable des terres agricoles aménagées ;
- La sécurisation et la gestion des ressources foncières publique et privée par l'inventaire et leur inscription au dossier à l'échelle des communes.

#### **Prochaines étapes prévues (le cas échéant):**

- Le Schémas d'Aménagement foncier pour déterminer la vocation et le statut des domaines fonciers publics et privés de l'Etat ou des collectivités territoriales ;
- La mise en réseau des organisations des femmes productrices pour une mise en valeur optimale des périmètres aménagés.